

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2017

Publication : 23/03/2017

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



REUNION DU 23 MARS 2017

DECISION

Numéro 17 – 06 - 029

Décision 1 : L'attribution du marché de travaux concernant la construction du centre d'incendie et de secours de Neulise.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 13 mars 2017 s'est réuni le 23 mars 2017 à partir de 11 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Claude Liogier (membre du bureau).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Une consultation relative à la construction de la caserne de Neulise a été lancée sous forme d'un marché à procédure adaptée et l'opération de travaux a été allotie de la manière suivante :

- ✓ Lot n° 1 : Maçonnerie
- ✓ Lot n° 2 : Charpente-Couverture-Bardage double peau
- ✓ Lot n° 3 : Etanchéité
- ✓ Lot n° 4 : Menuiseries extérieures alu-Serrurerie
- ✓ Lot n° 5 : Isolation par l'extérieur-Enduits façade
- ✓ Lot n° 6 : Plâtrerie-Peinture
- ✓ Lot n° 7 : Revêtement de sols
- ✓ Lot n° 8 : Menuiseries intérieures
- ✓ Lot n° 9 : Plomberie-Sanitaire
- ✓ Lot n° 10 : Electricité-Courant faible

- ✓ Lot n° 11 : Chauffage-Ventilation
- ✓ Lot n° 12 : Terrassement-VRD
- ✓ Lot n° 13 : Portails sectionnels

Pour l'ensemble des lots et conformément au règlement de consultation, le marché sera attribué au regard des critères suivants :

- Coût des prestations : 60 %
- Valeur technique : 40 %

La commission des marchés, réunie le 23 mars 2016, a examiné ce dossier à partir du rapport d'analyse des offres fourni par les services techniques.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Conformément à l'avis rendu par la commission des marchés réunie le 23 mars 2017, le Bureau du Conseil d'administration décide d'attribuer le marché de travaux concernant la construction du centre d'incendie et de secours de Neulise aux candidats indiqués en annexe 1 de la présente décision.

Article 2 :

Dans l'hypothèse où les sociétés visées en annexe 1 ne fourniraient pas les justificatifs de leur candidature dans les délais impartis, le candidat classé immédiatement après pour chacun des lots (conformément aux préconisations du rapport d'analyse des offres) sera sollicité pour produire ses justificatifs et se verra attribuer le marché le cas échéant. Si nécessaire, cette procédure sera reconduite tant qu'il subsistera des offres recevables.

Article 3 :

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

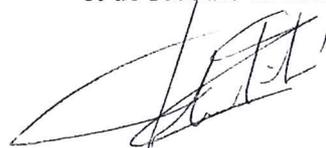
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2017
Publication : 23/03/2017

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

**L'attribution du marché de travaux concernant la construction du centre
d'incendie et de secours de Neulise**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2017

Publication : 23/03/2017

<i>Lots</i>	<i>Sociétés retenues</i>	<i>Montants des offres</i>
Lot 1 <i>Maçonnerie</i>	SAUTEL 211 Bis rue de Charlieu 42300 ROANNE	<i>Offre de base +PSE</i> <i>(Options)</i> 172 122,55 € HT
Lot 2 Charpente-Couverture-Bardage Double peau	BEZACIER SAS 180 Chemin du Ravier 42460 LE CERGNE	<i>Offre de base</i> 95 773,84 € HT
Lot 3 <i>Etanchéité</i>	SOPREMA ENTREPRISE SAS 3, Rue Louis Lachenal 69744 GENAS CEDEX	<i>Offre de base +PSE</i> <i>(Option)</i> 23 282,46 € HT
Lot 4 <i>Menuiserie extérieure</i> <i>aluminium-Serrurerie</i>	PAD INDUSTRIE Les Granges Varennes 71340 IGUERANDE	<i>Offre de base +PSE</i> <i>(Option)</i> 31 601,80 € HT
Lot 5 <i>Isolation par l'extérieur –</i> <i>Enduits de façades</i>	BOUTIN ML FACADES 2 Rue René Cassin 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES	<i>Offre de base +PSE</i> <i>(Option)</i> 34 372,90 € HT
Lot 6 Plâtrerie - Peinture	PETRUS CROS SN 7 Rue Basse Ville 42702 FIRMINY	<i>Offre de base</i> 49 530,60 € HT
Lot 7 <i>Revêtements de sols</i>	ARCHIMBAUD CONSTRUCTION ZA Pré Giraud 42130 BOEN	<i>Offre de base</i> 23 498,43 € HT
Lot 8 <i>Menuiseries intérieures</i>	SARL GACHET ZA le Tissot 42530 SAINT GENEST LERPT	<i>Offre de base</i> 16 556,80 € HT

		042-284210242-20170323-17-06-029-DE
Lot 9 <i>Plomberie-Sanitaires</i>	SARL ABCVC 2 Rue de la petite vitesse 42800 RIVE DE GIER	Accusé certifié exécutoire <i>Offre de base</i> Réception par le préfet : 23/03/2017 Publication : 23/03/2017 15 164,00€ HT
Lot 10 <i>Electricité-Courants Faibles</i>	JOUBERT EQUIPEMENT 78 Rue du docteur Louis Destre 42100 SAINT-ETIENNE	 <i>Offre de base</i> 37 425,13 € HT
Lot 11 <i>Chauffage-Ventilation</i>	SARL ABCVC 2 Rue de la petite vitesse 42800 RIVE DE GIER	<i>Offre de base</i> 25 373,00 € HT
Lot 12 <i>Terrassements-VRD</i>	EURL CYRIL DELOMBRE TP RN 7 42470 NEAUX	<i>Offre de base +PSE (Option)</i> 70 654,93 € HT
Lot 13 <i>Portails sectionnels</i>	SODAM 15 Rue Basse Ville 42700 FIRMINY	<i>Offre de base</i> 9 950,00 € HT

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE
Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 23/03/2017

Publication : 23/03/2017

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



REUNION DU 23 MARS 2017

DECISION

Numéro 17 – 06 - 030

Décision 2 : L'attribution du marché de travaux concernant la construction du centre d'incendie et de secours de Saint Alban les Eaux.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 13 mars 2017 s'est réuni le 23 mars 2017 à partir de 11 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Claude Liogier (membre du bureau).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Une consultation relative à la construction du centre d'incendie et de secours de Saint Alban les Eaux a été lancée sous forme d'un marché à procédure adaptée et l'opération de travaux a été allotie de la manière suivante :

- ✓ Lot n° 1 : Maçonnerie
- ✓ Lot n° 2 : Charpente-Couverture
- ✓ Lot n° 3 : Etanchéité
- ✓ Lot n° 4 : Menuiseries extérieures alu - Serrurerie
- ✓ Lot n° 5 : Isolation par l'extérieur – Enduits de façades
- ✓ Lot n° 6 : Plâtrerie-Peinture
- ✓ Lot n° 7 : Revêtements de sols
- ✓ Lot n° 8 : Menuiseries intérieures

- ✓ Lot n° 9 : Plomberie-Sanitaires
- ✓ Lot n° 10 : Electricité
- ✓ Lot n° 11 : Chauffage-Ventilation
- ✓ Lot n° 12 : Terrassements-VRD
- ✓ Lot n° 13 : Portails sectionnels

Pour l'ensemble des lots et conformément au règlement de consultation, le marché sera attribué au regard des critères suivants :

- Coût des prestations : 60 %
- Valeur technique : 40 %

La commission des marchés, réunie le 23 mars 2016, a examiné ce dossier à partir du rapport d'analyse des offres fourni par les services techniques.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Conformément à l'avis rendu par la commission des marchés réunie le 23 mars 2017, le Bureau du Conseil d'administration décide d'attribuer le marché de travaux concernant la construction du centre d'incendie et de secours de Saint Alban les Eaux aux candidats indiqués en annexe 1 de la présente décision.

Article 2 :

Dans l'hypothèse où les sociétés visées en annexe 1 ne fourniraient pas les justificatifs de leur candidature dans les délais impartis, le candidat classé immédiatement après pour chacun des lots (conformément aux préconisations du rapport d'analyse des offres) sera sollicité pour produire ses justificatifs et se verra attribuer le marché le cas échéant. Si nécessaire, cette procédure sera reconduite tant qu'il subsistera des offres recevables.

Article 3 :

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2017
Publication : 23/03/2017



Bernard PHILIBERT



**L'attribution du marché de travaux concernant la construction du centre
d'incendie et de secours de Saint Alban les Bains**

Accusé de réception par le préfet : 23/03/2017

Publication : 23/03/2017

<i>Lots</i>	<i>Sociétés retenues</i>	<i>Montants des offres</i>
Lot 1 <i>-Maçonnerie</i>	SAUTEL 211 Bis rue de Charlieu 42300 ROANNE	<i>Offre de base +PSE</i>  <i>(Option)</i> 157 145,30 € HT
Lot 2 <i>Charpente-Couverture</i>	BEZACIER SAS 180 Chemin du Ravier 42460 LE CERGNE	<i>Offre de base</i> 46 500,00 € HT
Lot 3 <i>Etanchéité</i>	SOPREMA ENTREPRISE SAS 3, Rue Louis Lachenal 69744 GENAS CEDEX	<i>Offre de base</i> 20 805,22 € HT
Lot 4 <i>Menuiserie extérieure aluminium-Serrurerie</i>	SARL B'ALU Les Granges Varennes 71340 IGUERANDE	<i>Offre de base +PSE</i> <i>(Option)</i> 27 273,00€ HT
Lot 5 <i>Isolation par l'extérieur – Enduits de façades</i>	EXEL FACADES 522 ZA Velay Auvergne 43330 SAINT FERREOL D'AUROURE	<i>Offre de base</i> 43 016,40 € HT
Lot 6 <i>Plâtrerie - Peinture</i>	PETRUS CROS SN 7 Rue Basse Ville 42702 FIRMINY	<i>Offre de base</i> 41 734,62 € HT
Lot 7 <i>Revêtements de sols</i>	ARCHIMBAUD CONSTRUCTION ZA Pré Giraud 42130 BOEN	<i>Offre de base</i> 21 999,58 € HT
Lot 8 <i>Menuiseries intérieures</i>	SARL L'ATELIER DU BOIS ZI du Champs de Mars 42600 SAVIGNEUX	<i>Offre de base +PSE</i> <i>(Option)</i> 15 296,80 € HT
Lot 9 <i>Plomberie-Sanitaires</i>	LARUE ZA le Moulin Blanc 42630 SAINT VICTOR SUR RHINS	<i>Offre de base</i> 15 445,14 € HT

<p>Lot 10</p> <p><i>Electricité</i></p>	<p>JOUBERT EQUIPEMENT</p> <p>78 Rue du docteur Louis Destre 42100 SAINT-ETIENNE</p>	<p>042-284210242-20170323-17-06-030-DE</p> <p><i>Offre de base</i> Accusé certifié exécutoire</p> <p>Reception par le préfet : 23/03/2017 37 423,13 € HT Publication : 23/03/2017</p>
<p>Lot 11</p> <p><i>Chauffage-Ventilation</i></p>	<p>SARL PALLUET FRERES</p> <p>L'Hôpital, 42123 SAINT CYR DE FAVIERES</p>	<p><i>Offre de base</i></p> <p> 23 641,88 € HT</p>
<p>Lot 12</p> <p><i>Terrassements-VRD</i></p>	<p>SARL PAGE ERIC</p> <p>781 Route du Pont 42300 VILLEREST</p>	<p><i>Offre de base +PSE (Option)</i></p> <p>47 583,53 € HT</p>
<p>Lot 13</p> <p><i>Portails sectionnels</i></p>	<p>SOMAFI</p> <p>6-8 Allée Henri Purcell 42000 SAINT-ETIENNE</p>	<p><i>Offre de base</i></p> <p>7 704,00 € HT</p>

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2017

Publication : 24/03/2017

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



REUNION DU 23 MARS 2017

DECISION

Numéro 17 - 06 - 030

Décision 3 : L'attribution du marché relatif à l'extension et réaménagement du centre d'incendie et de secours de Montbrison. – décision modificative.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 13 mars 2017 s'est réuni le 23 mars 2017 à partir de 11 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Claude Liogier (membre du bureau).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Une consultation a été lancée sous forme d'un marché à procédure adaptée et l'opération de travaux a été allotie de la manière suivante :

- Lot n° 1 : Démolition-Maçonnerie
- Lot n° 2 : Etanchéité
- Lot n° 3 : Menuiserie aluminium-Métallerie
- Lot n° 4 : Plâtrerie-Peinture-Faux Plafonds-Sols minces
- Lot n° 5 : Menuiserie intérieure bois
- Lot n° 6 : Carrelage-Faïence
- Lot n° 7 : Electricité-Courants Forts/Courants Faibles
- Lot n° 8 : CVC-Plomberie-Sanitaires
- Lot n° 9 : Désamiantage

Pour l'ensemble des lots et conformément au règlement de consultation, le marché sera attribué au regard des critères suivants :

- Coût des prestations : 60 %
- Valeur technique : 40 %

Le 2 mars 2017, la commission des marchés a examiné ce dossier à partir du rapport d'analyse joint élaboré par les services techniques dédiés.

Il est apparu qu'à la suite d'une erreur matérielle, le tableau récapitulatif du rapport précité désignait le candidat classé en deuxième position comme attributaire du lot n°6 « carrelages – faïences ».

Il est donc proposé de rectifier l'erreur matérielle ainsi constatée dans l'annexe jointe à la présente décision.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

L'annexe jointe à la présente décision annule et remplace celle jointe à la décision numéro 17- 04 - 025 du bureau du 2 mars 2017.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-030-BIS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2017
Publication : 24/03/2017



**L'attribution du marché portant sur la réhabilitation et l'extension
du centre d'incendie et de secours de Montbrison**

Réception : 27/03/2017
Publication : 24/03/2017

<i>Lots</i>	<i>Sociétés retenues</i>	<i>Montants des offres</i>
Lot 1 Démolition – maçonnerie	LACHAND chemin de Martel - BP 113 42603 MONTBRISON CEDEX	 <i>Offre de base</i> 71 444,12 € HT
Lot 2 Etanchéité	SARL ETANCHEITE ROANNAISE 31 Rue Denis Papin 42300 ROANNE	<i>Offre de base + option</i> 15 198 € HT
Lot 3 <i>Menuiserie aluminium- Métallerie</i>	SN ETS PUTANIER 8 quai du canal 42300 ROANNE	<i>Offre de base</i> 11 177 € HT
Lot 4 <i>Plâtrerie –Peinture- Faux plafonds- Sols minces</i>	FOREZ DECORS 427 route de Montbrison ZI de Tournel 42600 CHAMPDIEU	<i>Offre de base</i> 32 825,49 € HT
Lot 5 <i>Menuiserie intérieure bois</i>	GACHET MENUISERIE ZA Tissot 42530 SAINT GENEST LERPT	<i>Offre de base</i> 13 642,70 € HT
Lot 6 <i>Carrelages-Faïences</i>	LUMIA CARRELAGES 2 allée de l'Industrie 42420 LORETTE	<i>Offre de base</i> 21 523.54 € HT
Lot 7 Electricité-Courants Forts/courants Faibles	EURL BREAT JEAN YVES 27 Montée du bourg 42580 LA TOUR EN JAREZ	<i>Offre de base</i> 7 707 € HT
Lot 8 <i>CVC-Plomberie-Sanitaire</i>	BENECEY 28 Rue René CASSIN 42110 FEURS	<i>Offre de base</i> 27 705 € HT
Lot 9 <i>Désamiantage</i>	SMTP Z.I. de Vaure 42600 MONTBRISON	<i>Offre de base</i> 47 246 € HT

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



REUNION DU 23 MARS 2017

DECISION

Numéro 17 - 06 - 031

Décision 4 : Les avenants au marché de travaux de réaménagement du CTA/CODIS et locaux annexes.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 13 mars 2017 s'est réuni le 23 mars 2017 à partir de 11 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Claude Liogier (membre du bureau).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Neufs avenants sont ici proposés :

☞ Avenant n°1 au lot 1 : « Démolition – Gros œuvre » (annexe 1) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

Carottages supplémentaires dans ouvrages béton afin de permettre :

- la mise en place d'une climatisation supplémentaire non prévue initialement, afin de protéger les nouvelles installations en matériel informatique,
- l'adaptation des nouveaux réseaux fluides à l'existant (suite à modification des cheminements en fonction des ouvrages existants découverts au cours des travaux).

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 5 265,80 euros HT, ce qui représente une augmentation de 18,56 % du montant initial du marché qui passe donc de 28 370,94 euros HT à 33 636,74 euros HT.

📁 Avenant n°1 au lot 2 : « *Charpente métallique – serrurerie - étanchéité* » (annexe 2) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte la suppression d'un poste prévu au marché et non réalisé.

Le montant global de cette modification représente une moins-value de 220,80 euros HT, ce qui représente une diminution de 2,67 % du montant initial du marché qui passe de 8 275,42 euros HT à 8 054,62 euros HT.

📁 Avenant n°1 au lot 3 : « *Menuiserie extérieure - aluminium* » (annexe 3) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Remplacement de l'ancienne porte d'entrée et d'un volet roulant prévus conservés initialement,
- Profils d'adaptation à l'existant (découvertes de chantier).

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 6 105,32 euros HT, ce qui représente une augmentation de 20,48 % du montant initial du marché qui passe de 29 806,71 euros HT à 35 912,03 euros HT.

📁 Avenant n°1 au lot 4 : « *Menuiserie intérieure* » (annexe 4) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Suppression de certains postes prévus au marché et non réalisés,
- Ajout de prestations non prévues initialement (motorisation de stores, remplacement de portes de placard et poignées de portes découverts en mauvais état au cours des travaux).

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 255 euros HT, ce qui représente une augmentation de 0,5 % du montant initial du marché qui passe de 50 512,35 euros HT à 50 767,35 euros HT.

📁 Avenant n°1 au lot 5 : « *Plâtrerie- peinture - plafonds* » (annexe 5) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Remplacement de l'ossature de certains faux plafonds prévue conservée initialement et découverte en mauvais état en cours de chantier,
- Reconstruction de cloisons prévues conservées initialement et découvertes en mauvais état en cours de chantier.

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 6 758,50 euros HT, ce qui représente une augmentation de 13,31 % du montant initial du marché qui passe de 68 600,86 euros HT à 75 359,36 euros HT.

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017
Publication : 30/03/2017



📁 Avenant n°1 au lot 6 : « Carrelage - Faïence » (annexe 6) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Remplacement des caniveaux de douches prévus au marché par un produit adopté récemment par le SDIS42 sur son parc immobilier (souci d'homogénéité pour faciliter l'entretien / maintenance),
- Ajout de faïence et renforcement de l'étanchéité dans les douches suite à des problèmes rencontrés récemment dans des casernes.

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 2 171 euros HT, ce qui représente une augmentation de 12,45 % du montant initial du marché qui passe de 17 444,55 euros HT à 19 615,55 euros HT.

📁 Avenant n°1 au lot 7 : « Sols minces » (annexe 7) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Rebouchage de trous apparus lors de la dépose des sols existants et remontées en plinthes du revêtement pour améliorer l'entretien et la durabilité des cloisons

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 457 euros HT, ce qui représente une augmentation de 1,62 % du montant initial du marché qui passe de 28 170,59 euros HT à 28 627,59 euros HT.

📁 Avenant n°1 au lot 8 : « Electricité – courants forts – courants faibles » (annexe 8) :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes :

- Travaux supplémentaires non prévus dans le cadre de l'installation du CTA CODIS provisoire,
- Remplacement du réseau informatique afin de s'adapter au projet en cours du BSI (non prévu initialement),
- Remplacement du report d'alarme afin de le restituer dans la salle opérationnelle (non prévu initialement),
- Travaux complémentaires liés à l'installation d'interphonie / vidéosurveillance / contrôle d'accès dans le cadre de la refonte du plan de sécurité de l'établissement (par anticipation)
- Diverses adaptations de chantier et/ou demandes complémentaires des utilisateurs

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 17 696,63 euros HT, ce qui représente une augmentation de 14,89 % du montant initial du marché qui passe de 118 850,71 euros HT à 136 547,34 euros HT.

 Avenant n°1 au lot 9 : « Plomberie – sanitaires – rafraîchissement » (annexe 9) :

Accusé certifié exécutoire
~~chauffage~~ ~~ventilation~~
Réception par le préfet : 30/03/2017
Publication : 30/03/2017

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les modifications suivantes

- Suppression de certains postes prévus au marché et non réalisés,
- Modification de certains postes (cabines de douche, lavabos) suite à la dépose  des existants ayant révélé des dispositions non prévues initialement,
- Ajout de prestations non prévues initialement dans le foyer.

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 48,12 euros HT, ce qui représente une augmentation de 0,04 % du montant initial du marché qui passe de 130 516,61 euros HT à 130 564,73 euros HT.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le Bureau du Conseil d'administration approuve les 9 projets d'avenants au marché de travaux de réaménagement du CTA/CODIS et locaux annexés et autorise le Président à signer les documents ci-joints.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

AVENANT N° 01 ¹



EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton
CS 50 541
42007 St Etienne cedex 1

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

BATISSEUR
ZI du Bas de la Côte
Chemin du Val
42700 FIRMINY

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Travaux de réaménagement du CTA/CODIS et locaux annexes

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 07 juin 2016

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : cf. planning signé et notifié par le SDIS 42 adressé par LR/AR en date du 06 juin 2016

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 28 370.94 €
- Montant TTC : 34 045.13 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des prestations supplémentaires réalisées dans le cadre du marché décrites dans le devis n°16-11-06 de l'entreprise BATISSEUR ci-joint (Il s'agit pour l'essentiel de carottages complémentaires dans les murs existants pour le passage et/ou reprises de réseaux fluides) et dans le devis n°17-01-35 relatif aux terrassements à réaliser pour mise en place du gravillon et évacuation des terres devant foyer CODIS..

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 5 265.80 €
- Montant TTC : 6 318.96 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 18.56 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 33 636.74 €
- Montant TTC : 40 364.09 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

EXE10 Avenant n°01

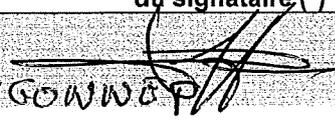
2016BBAT011001 - lot n°1 BATISSEUR

Page : 2 / 4



E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Accusé certifié exécutoire Signature
 D. GONNAP	06/03/17	Réception par le préfet : 30/03/2017 Publication : 30/03/2017 

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

■ En cas de remise contre récépissé :

Accusé certifié exécutoire

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,



■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

AVENANT N° 01¹



EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton
CS 50 541
42007 St Etienne cedex 1

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

ACTM
2, rue Michel Rondet
42700 FIRMINY

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

☑ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Travaux de réaménagement du CTA/CODIS et locaux annexes

☑ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 07 juin 2016

☑ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : cf. planning signé et notifié par le SDIS 42 adressé par LR/AR en date du 06 juin 2016

☑ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 8 275.42 €
- Montant TTC : 9 930.50 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de déduire la prestation référencée art.2.5.10 du DPGF « bandeau en bas de pente en tôle plane » non réalisée par l'entreprise.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : -220.80 € ✓
- Montant TTC : -264.96 € ✓
- % d'écart introduit par l'avenant : - 2.67 % ✓

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 8 054.62 € ✓
- Montant TTC : 9 665.54 € ✓

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

EXE10 - Avenant n°01

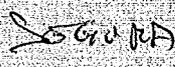
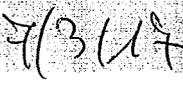
2016BBAT011002 - lot n°2 ACTM

Page : 2 / 4



E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
		<p>ACTM Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 30/03/2017 2, rue Michel Bonnet 41100 FIRMINY Tél. 04 77 61 33 36 - Fax 04 77 61 34 87 www.actm42.com SIRET : 513 411 336 00012</p> 

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,



■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES



EXE10

AVENANT N° 01¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton
CS 50 541
42007 St Etienne cedex 1

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

MICHOLET METALLERIE
7, ZA des Flaches
42330 SAINT GALMIER

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Travaux de réaménagement du CTA/CODIS et locaux annexes

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 07 juin 2016

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : cf. planning signé et notifié par le SDIS 42 adressé par LR/AR en date du 06 juin 2016

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 29 806.71 € ✓
- Montant TTC : 35 768.05 € ✓

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

☐ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des prestations supplémentaires réalisées dans le cadre du marché décrites dans le devis n°16170969 de l'entreprise MICHOLET ci-joint.

Il s'agit pour l'essentiel de :

- fourniture et pose d'une porte métallique dim 1523 x 2380 ht : 3589.33 € HT
- précadre métallique pour reprise d'isolation extérieure : 506.00 € HT
- précadre métallique pour reprise d'isolation extérieure : 550.17 € HT
- bavette aluminium intérieure châssis de la salle opérationnelle : 520.36 € HT
- remplacement vitrage opale : 239.93 € HT
- fourniture et pose d'un volet roulant salle de repos : 699.53 € HT

☐ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 6 105.32 € ✓
- Montant TTC : 7 326.38 € ✓
- % d'écart introduit par l'avenant : + 20.48 % ✓

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 35 912.03 € ✓
- Montant TTC : 43 094.44 € ✓

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Accusé certifié exécutoire

EXE10 - Avenant n°01

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

2016BBAT011003 - lot n°3 MICHOLET

Page : 2 / 4



E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Réception par le Signataire Publication : 30/03/2017
<p>GUINZA MICHOLET METALLERIE 7, ZA DES FLACHES 42330 SAINT GALMIER Tél. 04.77.06.54.80 - Fax 04.77.06.54.81 SIRET 511 638 678 00033</p>	<p><i>Saint Etienne</i> <i>le 06/03/2017</i></p>	<p><i>[Signature]</i></p> 

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,



En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

AVENANT N° 01 ¹



EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton
CS 50 541
42007 St Etienne cedex 1

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

GACHET MENUISERIE
ZA Le Tissot
42530 SAINT GENEST LERPT

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Travaux de réaménagement du CTA/CODIS et locaux annexes

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 07 juin 2016

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : cf. planning signé et notifié par le SDIS 42 adressé par LR/AR en date du 06 juin 2016

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 50 512.35 €
- Montant TTC : 60 614.82 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des prestations réalisées dans le cadre du marché :

TRAVAUX EN PLUS VALUES

- Motorisation des stores suivant devis n° 5339 d'un montant de +1 750.00 € HT ;
 - Remplacement des portes de placards, modification des parois des cabines de douches et diverses finitions suivant devis n° 5445 d'un montant de +1 287.00 € HT ;
 - Remplacement des poignées de portes conservées suivant devis n° 5347 d'un montant de + 704 .00 € HT ;
- Soit un montant total de travaux en plus-value de + 3 741.00 € HT

TRAVAUX EN MOINS VALUES

Travaux initialement prévus au marché et non pas été réalisés, à savoir :

- art. 4.3.4.1.3 pour un montant de 400.00 € HT ✓
- art. 4.4.3.3.1 pour un montant de 334.00 € HT ✓
- art. 4.4.3.3.2 pour un montant de 673.00 € HT ✓
- art. 4.5.4.8.1 pour un montant de 574.00 € HT ✓
- art. 4.5.4.8.2 pour un montant de 574.00 € HT ✓
- art. 4.5.4.8.3 pour un montant de 278.00 € HT ✓
- art. 4.5.4.8.4 pour un montant de 393.00 € HT ✓
- art. 4.4.3.4.1 pour un montant de 260.00 € HT ✓

Soit un montant total de travaux en moins-value de - 3 486.00 € HT

L'ensemble représente un montant total en plus-value de +255 € HT

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 255.00 €
- Montant TTC : 306.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 0.50 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 50 767.35 €
- Montant TTC : 60 920.82 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

EXE10 - Avenant n°01

2016BBAT011004 - lot n°4 GACHET

Page : 2 / 4



E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Accusé certifié exécutoire Signature
<p><i>TASS W Arnaud</i> <i>Conducteur de travaux</i></p>	<p><i>6/03/17</i></p>	<p>Réception par le préfet: 30/03/2017 Publication: 30/03/2017 SARL GACHET MENUISERIE Z.A Tissot - 42530 ST-GENEST-LERPT Tél. 04 77 90 24 29 - Fax 04 77 90 91 88 contact@menuiseriegachet.com TVA INTRAFR 24 404 777 997</p> 

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,



■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

AVENANT N° 01¹



EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton
CS 50 541
42007 St Etienne cedex 1

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

ISOPLAC 42
17, rue Ferdinand Gambon
42000 SAINT ETIENNE

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Travaux de réaménagement du CTA/CODIS et locaux annexes

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 07 juin 2016

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : cf. planning signé et notifié par le SDIS 42 adressé par LR/AR en date du 06 juin 2016

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 68 600.86 €
- Montant TTC : 82 321.03 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des prestations supplémentaires réalisées dans le cadre du marché décrites dans les devis ci-joint de l'entreprise ISOPLAC 42, à savoir :

- devis n°0446 TS1 : montant en plus-value de 1 647.25 € HT ;
- devis n°0475 TS2 : montant en plus-value de 2 367.10 € HT ;
- devis n°0498 TS3 : montant en plus-value de 2 744.15 € HT.

Soit un montant en plus-value total de 6 758.50 € HT

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 6 758.50 €
- Montant TTC : 8 110.20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 9.85 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 75 359.36 €
- Montant TTC : 90 431.23 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

EXE10 - Avenant n°01

Publication : 30/03/2017

2016BBAT011005 - lot n°5 ISOPLAC 42

Page : 2 / 4



E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Accusé certifié exécutoire Signature
H. YANASIK GERANT		Réception par le préfet : 30/03/2017 Publication : ISOPB/08/2017 17 RUE FERDINAND GAMPON 42100 ST ETIENNE SIRET : 5206605490002 

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Pour l'Etat et ses établissements :
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

■ En cas de remise contre récépissé :

Accusé certifié exécutoire

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,



■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

AVENANT N° 01¹



EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton
CS 50 541
42007 St Etienne cedex 1

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

MCF CARRELAGE
Centre d'activité de Purcell
Allée Henry Purcell
42000 SAINT ETIENNE

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

☑ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Travaux de réaménagement du CTA/CODIS et locaux annexes

☑ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 07 juin 2016

☑ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : cf. planning signé et notifié par le SDIS 42 adressé par LR/AR en date du 06 juin 2016

☑ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 17 444.55 €
- Montant TTC : 20 933.46 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Articles non réalisés en moins-value :

- art.6.4.1.1.2 « Chape rapportée en béton d'épaisseur 70 mm d'épaisseur » = 340.00 € HT
- art. 6.5.1.2.2 « Revêtement grès cérame collé de 30x30 cm » = 620.00 € HT
- Total de la moins-value = - 960 € HT

Articles réalisés en plus-value :

- prestations modificatives et/ou supplémentaires réalisées dans le cadre du marché décrites dans les devis ci-joint de l'entreprise MCF CARRELAGE, à savoir :
- devis n°161105 : montant en plus-value de 3 131.00 € HT ;

Soit un montant total en plus-value de 2 171.00 € HT

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 171.00 €
- Montant TTC : 2 605.20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 12.45 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 19 615.55 €
- Montant TTC : 23 538.66 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

EXE10 - Avenant n°01

2016BBAT011006 - lot n°6 MCF CARRELAGE

Page : 2 / 4



E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	MCF - Carrelage
M ^r Belyouci CTX	S'ELI (CNR) 7/03/2017	<p>Accusé certifié exécutoire</p> <p>Centre Réceptif de l'Intérieur "Alfred Henry Purce"</p> <p>Publication: 30/03/2017</p> <p>Tel.: 09 54 69 89 90 - Fax 09 59 69 89 99</p> <p>Siret: 523 204 758 00024 - APE: 4333Z</p> <p>Email: mcf-carrelage@live.fr</p> 

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

■ En cas de remise contre récépissé :

Accusé certifié exécutoire

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,



■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

AVENANT N° 01¹



EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton
CS 50 541
42007 St Etienne cedex 1

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

ASPIRCIR SODASEM
8, rue des Trois Glorieuses
ZA La Terrasse
42000 SAINT ETIENNE

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Travaux de réaménagement du CTA/CODIS et locaux annexes

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 07 juin 2016

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : cf. planning signé et notifié par le SDIS 42 adressé par LR/AR en date du 06 juin 2016

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 28 170.59 €
- Montant TTC : 33 804.71 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Articles réalisés en plus-value :

- prestations modificatives supplémentaires, réalisées dans le cadre du marché, suivant le devis ci-joint à savoir :
- devis n° DV 161 204 pour un montant en plus-value de 457.00 € HT ;

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 457.00 €
- Montant TTC : 548.40 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 1.62 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 28 627.59 €
- Montant TTC : 34 353.11 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

EXE10 - Avenant n°01

Publication : 30/03/2017

2016BBAT011007 - lot n°7 ASPIRCIR SODASEM

Page : 2 / 4



E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Accusé certifié exécutoire Signature
<p>ICU ALAL Ahmed gérant</p>	<p>7/3/2017</p>	<p>Réception par le préfet : 30/03/2017 Publication : 30/03/2017</p>  <p>SARL ASPIRCIR SODASEM 14 Rue Neyret "Le Pli" 42000 SAINT-ETIENNE Tél. 04 77 79 01 01 - Fax 04 77 79 69 43 Siret 529 546 624 00014</p>

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,



■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

AVENANT N° 1



EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Service départemental d'incendie et de secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton
CS 50 541
42007 St Etienne cedex 1

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SANTERNE
231 Allée de l'Industrie – BP 70412
42354 LA TALAUDIÈRE Cedex
T. 04 77 48 16 48 – F. 04 77 48 16 49

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

☐ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Travaux d'aménagement du CTA/CODIS et locaux annexes

Lot n°8 Electricité – Courants Faibles

☐ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 7 juin 2016

☐ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 3 mois

☐ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre : 118 850.71 € HT

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant TTC : 142 620.85 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des prestations supplémentaires non prévues dans le cadre du marché et de déduire des prestations prévues au marché non réalisées suivant le devis du 20 janvier 2017.

- Travaux supplémentaires représentant + 26 763.93 € HT
 - Aménagement provisoire de la cuisine durant les travaux
 - Installation de rocades informatiques pour la VDI
 - Déplacement du tableau de report des alarmes
 - Modification du réseau d'interphonie et caméras.
 - Installation et modifications des commandes et de circuits d'éclairage dans la salle de sport, salle de formation et foyer.
 - Installation de prises télévisions supplémentaires dans le foyer et la salle de sport
 - Modification de l'installation de chauffage et de ventilation de la salle de sport
 - Installation de 3 lecteurs de badges supplémentaires pour le contrôle d'accès
 - Câblage pour la sonorisation de la salle de sport

- Travaux non réalisés représentant – 9 067.30 € HT
 - Différents postes intitulés « Emplacement à définir »
 - Somme à valoir

Il résulte un montant global HT de 17 696.63 € HT

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : + 17 696.63 €
- Montant TTC : + 21 235.96 €
- % écart induit par l'avenant : + 14.89 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 136 547.34 €
- Montant TTC : 163 856.81 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

EXE10 - Avenant

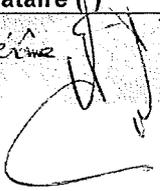
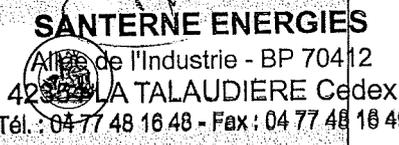
2016BBAT011008 – lot n°8

Page : 2 / 4



E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Accusé certifié exécutoire Signature
HUBERT Jérôme 	le 26/03/2017 à ST ETIENNE	Réception par le préfet : 30/03/2017 Publication : 30/03/2017  <p>SANTERNE ENERGIES Allée de l'Industrie - BP 70412 42300 LA TALAUDIÈRE Cedex Tél. : 04 77 48 16 48 - Fax : 04 77 48 16 49</p>

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,



En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

AVENANT N° 1



EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Service départemental d'incendie et de secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton
CS 50 541
42007 St Etienne cedex 1

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

ORIOLE
79 rue de la Tour
42016 SAINT-ETIENNE Cedex 1
T. 04 77 74 77 18 – F. 04 77 79 29 67 – oriol@oriol.fr

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Réaménagement du CTA/CODIS du SDIS 42 à Saint-Etienne
Lot n°9 – Chauffage – Ventilation – Rafraichissement – Plomberie – Sanitaire

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 7 juin 2016

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 3 mois

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre : 130 516.61 € HT

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant TTC : 156 619.93 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des prestations supplémentaires non prévues dans le cadre du marché et de déduire des prestations prévues au marché et non réalisées.

Travaux supplémentaires représentant + 6 473.12 € HT

- Devis 160839/2 : Modification salle de bain repos soit : 1 593.92 € HT
- Devis 160881/1 : Modification diffuseur soit : 546.00 € HT
- Devis 161044/1 : Travaux complémentaires divers : 4 333.20 € HT
-

Travaux non réalisés représentant – 6 425.00 € HT

- Article III.1.6 Somme à valoir soit : - 300.00 € HT
- Article III.2.6 Somme à valoir soit : - 500.00 € HT
- Article III.3.6 Somme à valoir soit : - 500.00 € HT
- Article III.5.3 Somme à valoir soit : - 500.00 € HT
- Article III.6.2.2 Réseau de soufflage Ø355 soit : - 812.50 € HT
- Article III.6.3.3 Réseau de reprise Ø355 soit : - 812.50 € HT
- Article III.6.7 Somme à valoir soit : - 500.00 € HT
- Article III.9.4 Somme à valoir soit : - 500.00 € HT
- Article IV.1.10 Somme à valoir soit : - 500.00 € HT
- Article IV.3.4 Somme à valoir soit : - 500.00 € HT
- Article IV.7.6 Somme à valoir soit : - 500.00 € HT
- Article V.7.5 Somme à valoir soit : - 500.00 € HT

Il résulte un montant global HT de + 48.12 € HT.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : + 48.12 €
- Montant TTC : + 57.74 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 0.04 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 130 564.73 €
- Montant TTC : 156 677.68 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

EXE10 - Avenant

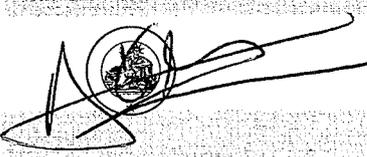
2016BBAT011009 - lot n°9

Page : 2 / 4



E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Accusé certifié exécutoire Signature
<p>Alain ODOUARD Co-Dirigeant ORIOI SAS au capital de 100 000 € 79, rue de la Tour 42016 SAINT-ETIENNE Cedex 1 Tél. 04 77 74 77 18 - www.oriol.fr Email : oriol@oriol.fr Siret : 694 500 988 00029 APE 4322 B</p>	<p>03/03/17</p>	<p>Réception par le préfet : 30/03/2017 Publication : 30/03/2017</p> 

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

042-284210242-20170323-17-06-031-DE

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,



■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



REUNION DU 23 MARS 2017

DECISION

Numéro 17 - 06 - 032

Décision 5 : Les avenants au marché de travaux de construction du centre d'incendie et de secours d'Andrézieux-Bouthéon.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 13 mars 2017 s'est réuni le 23 mars 2017 à partir de 11 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Claude Liogier (membre du bureau).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Trois avenants sont ici présentés :

☞ Avenant n°1 au lot 2 : « Gros œuvre » :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte la suppression de certains postes suite à adaptation du projet en cours de travaux (mur de soutènement, local pompes de relevage).

Le montant global de ces modifications représente une moins-value de 31 124,20 euros HT, ce qui représente une diminution de 4,45 % du montant initial du marché qui passe de 699 655,40 euros HT à 668 531,20 euros HT.

📁 Avenant n°1 au lot 6 : « Serrurerie - métallerie » :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte la suppression d'une partie des prestations suite à adaptation du projet en cours de travaux (garde corps, clôtures).

Le montant global de ces modifications représente une moins-value de 4 656,45 euros HT, ce qui représente une diminution de 9,76 % du montant initial du marché qui passe de 47 692,35 euros HT à 43 035,90 euros HT.

📁 Avenant n°1 au lot 15 : « VRD – Espaces verts » :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte la modification des réseaux pour passage en gravitaire (suite à investigations complémentaires en cours de chantier) et adaptation du système de rétention des eaux pluviales.

Le montant global de ces modifications représente une plus-value de 50 529,17 euros HT, ce qui représente une augmentation de 29,21 % du montant initial du marché qui passe de 173 000 euros HT à 223 529,17 euros HT.

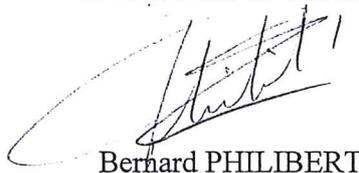
**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le Bureau du Conseil d'administration approuve les 3 projets d'avenants au marché de travaux de construction du centre d'incendie et de secours d'Andrézieux-Bouthéon et autorise le Président à signer les documents ci-joints.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire


Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

AVENANT n° 1 - MARCHÉ n° 2016BBAT017002 - LOT n° 2

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire



EXE4

- Etablissement public : **Service Départemental d'Incendie et de Secours de la LOIRE**
8, rue du Chanolne Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1
- Titulaire du marché : **BRUNEL ENTREPRISE SAS**
31, Rue du Champ de Mars
BP 75
42600 SAVIGNEUX

B. Identification du marché

EXE4

- Objet du marché initial: **Construction du CIS ANDREZIEUX BOUTHEON**
- Numéro de lot et objet: **LOT 2 : GROS OEUVRE**
- Date de signature du marché : **17 Août 2016**
- Montant initial du marché : **699 655,40 €HT soit 839 586,48 €TTC**

C. Avenants précédemment contractés

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché

D. Objet et nature de l'avenant

EXE4

Cet avenant a pour objet la prise en compte de travaux modificatif :

- En moins-value les prestations non réalisées :
 - o La construction de mur de soutènement.
 - o La construction d'un local pour les pompes de relevage.

Le montant de la moins-value s'élève à 31 124,20 € HT, soit 4,45% du montant du marché de base. Le nouveau montant du marché s'élève à 668 531,20 € HT.

E. Montant de l'avenant

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en moins-value	1	31 124,20 €HT	4,45	668 531,20 € HT

F. Renonciation au recours

EXE4

AVENANT n° 1 - MARCHÉ n° 2016BBAT017002 - LOT n° 2

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

G. Signatures des parties

EXE4

Fait à Saint Etienne, le

Le titulaire,
(cachet, signature)

Saigneux, le 16 Mars 2017
ENTREPRISE BRUNEL
Capital 138.000 €
31, rue du Champ de Mars
SAVIGNY - P.P. 75
42602 MONTBRISON CEDEX
Tél. 04 77 58 57 17 - Fax 04 77 50 57 17

La personne responsable du marché
La Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A *Saigneux*, le *16 Mars 2017*
Le titulaire,
(signature)

ENTREPRISE BRUNEL
Capital 138.000 €
31, rue du Champ de Mars
SAVIGNY - P.P. 75
42602 MONTBRISON CEDEX
Tél. 04 77 58 57 17 - Fax 04 77 50 57 17

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-032-DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur **Marché n°: 2016BBAT017002** **Lot 2** **Avenant n°: 01** **page: 2 / 2**

Réception par le préfet : 30/03/2017
Publication : 30/03/2017



AVENANT n° 1 - MARCHÉ n° 2016BBAT017006 - LOT n° 6

Réception par le maître : 30/03/2017
Publication : 30/03/2017**A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire** EXE4

- **Etablissement public :** Service Départemental d'Incendie et de Secours de la LOIRE
8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1
- **Titulaire du marché :** SARL VERVAS METAL
178, Rue de Charlieu
42300 ROANNE

**B. Identification du marché** EXE4

- **Objet du marché initial:** Construction du CIS ANDREZIEUX BOUTHEON
- **Numéro de lot et objet:** LOT 6 : SERRURERIE
- **Date de signature du marché :** 17 Août 2016
- **Montant initial du marché :** 47 692,35 €HT soit 57 230,82 €TTC

C. Avenants précédemment contractés EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché

D. Objet et nature de l'avenant EXE4

Cet avenant a pour objet la prise en compte de travaux modificatif :

- En moins-value les prestations non réalisées :
 - o La réduction de la longueur du garde-corps extérieur sur mur de soutènement.
 - o La réduction de la surface de fermeture grillagée.

Le montant de la moins-value s'élève à 4 656,45 € HT, soit 9,76% du montant du marché de base. Le nouveau montant du marché s'élève à 43 035,90 € HT.

E. Montant de l'avenant EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en moins-value	1	4 656,45 €HT	9,76	43 035,90 € HT

F. Renonciation au recours EXE4

AVENANT n° 1 - MARCHÉ n° 2016BBAT017006 - LOT n° 6

Accusé de réception

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

G. Signatures des parties



EXE4

Fait à Saint Etienne, le

Le titulaire,
(cachet, signature)

La personne responsable du marché
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

SARL VERVAS - METAL
178, rue de Charlieu
42300 ROANNE
Tél. 04 77 72 04 03
Siret 349 107 350 00052 - APE 4332B

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A _____, le

Le titulaire,
(signature)

SARL VERVAS - METAL
178, rue de Charlieu
42300 ROANNE
Tél. 04 77 72 04 03
Siret 349 107 350 00052 - APE 4332B

042-284210242-20170323-17-06-032-DE

AVENANT n° 1 - MARCHÉ n° 2016BBAT017015 - LOT n° 15

Accusé de réception exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire EXE4

- **Etablissement public :** Service Départemental d'Incendie et de Secours de la  **COSE**
8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1
- **Titulaire du marché :** **EIFPAGE ROUTE CENTRE EST**
Rue François Coli
BP 96
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

B. Identification du marché EXE4

- **Objet du marché initial:** Construction du CIS ANDREZIEUX BOUTHEON
- **Numéro de lot et objet:** LOT 15 : VRD - Espaces Verts
- **Date de signature du marché :** 17 Août 2016
- **Montant initial du marché :** 173 000 €HT soit 207 600 €TTC

C. Avenants précédemment contractés EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché

D. Objet et nature de l'avenant EXE4

Cet avenant a pour objet la prise en compte de travaux modificatif :

- En moins-value les prestations non réalisées :
 - o Les branchements EP et EU/EV sur réseau existant
 - o La fourniture et la pose de pompes de relevages pour les EP et EU
 - o La fourniture et la pose d'une cuve de récupération d'eau ainsi que le système de pompage :
 - o La fourniture et la pose d'une rétention d'eau pluviale en tuyau acier galvanisé
 - o La fourniture et la pose d'un regard compteur d'eau
 - o La fourniture et la pose de tuyau PVC Ø160
 - o La fourniture et la pose de tuyau PVC Ø250
 - o Curage de la noue drainant

Le montant des moins-values s'élève à 53 191,33 € HT

- En plus-value les prestations suivantes :
 - o La réalisation d'un bassin de rétention en tuyau béton Ø1000 avec ouvrage de régulation du débit de fuite.
 - o La réalisation d'un réseau d'eaux pluviales gravitaire.
 - o La réalisation d'un réseau d'eaux usées gravitaire.

Le montant des plus-values s'élève à 103 720,50 € HT

AVENANT n° 1 - MARCHÉ n° 2016BBAT017015

Approuvé par le préfet

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

Le montant de la plus-value s'élève à 50 529,17 € HT, soit 29,21% du montant du marché de base. Le nouveau montant du marché s'élève à 223 529,17 € HT.



E. Montant de l'avenant

EXE4

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	50 529,17 € HT	29,21	223 529,17 € HT

F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

G. Signatures des parties

EXE4

Fait à Saint Etienne, le

Le titulaire,
(cachet, signature)

EIFFAGE ROUTE CENTRE EST
Etablissement Loire / Auvergne
Rue François Coll - BP 96
42162 Andrézieux Bouhèon cedex 02
Tél. : 04.77.55.55.00

La personne responsable du marché
Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

Date d'envoi à la préfecture :

H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A, le

Le titulaire,
(signature)

EIFFAGE ROUTE CENTRE EST
Etablissement Loire / Auvergne
Rue François Coll - BP 96
42162 Andrézieux Bouhèon cedex 02
Tél. : 04.77.55.55.00

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 23 MARS 2017

DECISION

Numéro 17 - 06 - 033

Décision 6 : L'avenant à la convention relative au « socle commun de compétence » avec le centre de gestion de la Loire pour assurer les missions de secrétariat des instances médicales au profit du SDIS.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 13 mars 2017 s'est réuni le 23 mars 2017 à partir de 11 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Claude Liogier (membre du bureau).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Depuis 2014, le centre de gestion de la Loire assure les secrétariats de la commission de réforme et du comité médical suite au désengagement de l'Etat en la matière. Les collectivités non affiliées peuvent ainsi adhérer à un socle de compétences proposé par le CDG 42. Il s'agit notamment de déléguer la gestion des secrétariats de la commission de réforme et du comité médical mais ce dispositif permet également de bénéficier des missions d'assistance au recrutement, et de conseils juridiques.

O outre le SDIS de la Loire, plusieurs grandes collectivités telles que les villes de Roanne et Saint Chamond ou encore le Conseil général ont également confié ces missions au CDG.

Suite à un état des lieux notamment financier, le CDG propose un avenant pour les années 2017 et 2018. Ce dernier prolongerait les engagements dès 2014 et maintiendrait les compétences déléguées jusqu'alors. Toutefois, afin que les contributions des collectivités soient plus en adéquation avec les frais réellement engagés et prennent en compte les coûts réels des personnels dédiés à la gestion des dossiers, le CDG souhaite réévaluer les taux de participation de chaque adhérent.

Ainsi, l'élaboration du budget prévisionnel global 2017 a permis au CDG d'établir un taux d'adhésion individualisé. Pour le SDIS de la Loire, ce dernier serait donc de 0,0669 % (contre 0,0371 % précédemment).

Estimée en fonction des données de l'établissement fournies sur les trois dernières années, la prestation évaluée par le centre de gestion pour un total de 9 806,43 € se décomposerait comme suit :

- ☞ commission de réforme : 6 312,51 €
- ☞ comité médical : 1 616,68€
- ☞ assistances (juridique, recrutement...) : 1 877,23 €

La convention serait conclue pour les années 2017 et 2018.

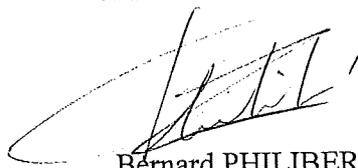
**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le Bureau du Conseil d'administration autorise le Président à signer le projet d'avenant à la convention relative au « socle commun de compétences » avec le centre de gestion de la Loire pour assurer les missions de secrétariat des instances médicales au profit du SDIS.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

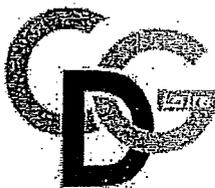
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017



**CENTRE DE
GESTION**
Fonction publique
territoriale

AVENANT N°1 - CONVENTION N°2014CNA03

ouvrant le bénéfice de l'ensemble des missions visées aux 9° bis, 9° ter et 13° à 16° du II de l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984



Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire (CDG 42), représenté par son Président, M. Gérard MANET agissant en vertu de la délibération du Conseil d'administration n° 2017-03-15/02 du 15 mars 2017,

et,

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire représenté par son Président, M. Bernard PHILIBERT agissant en vertu d'une décision de du

Il est préalablement exposé que par convention 2014CNA03, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire avait sollicité du CDG 42 le bénéfice des missions visées aux 9° bis, 9° ter et 13° à 16° du II de l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Il est en conséquence convenu par le présent avenant :

Article 1er - Objet de l'avenant

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire sollicite du CDG 42 la prolongation du bénéfice des missions telles que visées dans la convention constitutive.

Article 2 - Contribution

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire contribue, durant toute la durée de la prolongation de la convention, au financement des missions objet de la convention initiale dont elle a demandé à bénéficier, au taux de 0,0669% de la masse des rémunérations qu'elle verse aux agents qui en relèvent, telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie.

Cette contribution est liquidée et versée selon les mêmes modalités et périodicité que les versements du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire aux organismes de sécurité sociale. A cette fin, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire transmet au CDG 42, chaque fois que nécessaire, un bordereau selon un modèle type fourni par ce dernier.

Article 3 - Durée de l'avenant - Modalités de résiliation

Le présent avenant est conclu au titre des années 2017 et 2018, et se terminera au 31 décembre 2018.

Le présent avenant peut être dénoncé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve d'un préavis de six mois, et prendra effet le 1^{er} janvier de l'année suivante.

Article 4 - Litige

En cas de litige survenant à l'occasion de l'exécution du présent avenant, compétence sera donnée au Tribunal administratif de LYON, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03.

Fait à Saint-Etienne en trois exemplaires.

A Saint-Etienne, le

Pour le CDG42,
Le Président,

Gérard MANET

A Saint-Etienne, le

Pour le Service Départemental d'Incendie et de
Secours de la Loire,
Le Président,

Bernard PHILIBERT

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



REUNION DU 23 MARS 2017

DECISION

Numéro 17 - 06 - 034

Décision 7 : Le contrat de location d'un local pour remiser les véhicules de secours durant les travaux de restructuration de la caserne de de Chalmazel.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 13 mars 2017 s'est réuni le 23 mars 2017 à partir de 11 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Claude Liogier (membre du bureau).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Afin de pouvoir remiser les quatre véhicules de secours durant les travaux de restructuration du centre d'incendie et de secours de Chalmazel, il pourrait être décidé de contracter un bail avec la copropriété *Laurendon*. En effet, cette dernière pourrait mettre à disposition du SDIS un local de 158 m² avec 3 portails privatifs.

Cette mise à disposition du local situé au rez de chaussée de la copropriété *Laurendon*, sise la Gouerie – 42 920 Chalmazel Jeansagnière serait consentie pour un loyer mensuel de 140 € TTC incluant les charges relatives aux consommations d'eau et électricité.

Elle pourrait prendre effet à compter du 1^{er} mai 2017 et ce pour une durée de 11 mois mais pourrait toutefois être prolongée par voie d'avenant en cas de retard dans les travaux de restructuration.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le Bureau du Conseil d'administration autorise le Président à signer le projet de contrat joint en annexe et concernant la location d'un local par la copropriété *Laurendon* pour remiser les véhicules de secours de Chalmazel.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017
Publication : 30/03/2017

**CONTRAT DE LOCATION D'UN LOCAL A USAGE DE GARAGE
POUR VEHICULES INCENDIE**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017



Champ du contrat : le présent contrat est applicable aux locations afin de définir les modalités d'application, Il contient les éléments suivants:

A - Désignation des parties :

Le présent contrat est conclu entre les soussignés:

- Le bailleur, La copropriété LAURENDON représentée par sise La Gouerie - 42920 Chalmazel-Jeansagnière,
- le locataire : le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 42), représenté par son Président, Monsieur Bernard PHILIBERT, sis 8, rue du Chanoine Ploton - CS 50541 - 42007 Saint-Etienne.

B - Objet du contrat :

Le présent contrat a pour objet la location d'un local situé au rez de chaussée de la copropriété LAURENDON sise La Gouerie - 42920 Chalmazel Jeansagnière. Il est destiné aux stationnements des véhicules de secours durant les travaux d'extension du centre d'incendie et de secours.

C- Consistance du logement :

Position : le local est situé au RDC de la copropriété qui comprend 2 niveaux, le RDC est affecté au stationnement de l'ensemble des véhicules, et le 1^{er} étage est utilisé en logements.

La partie mise en location comprend une partie du RDC sur une largeur de 13,20 mètres et 12 mètres de profondeur, ce qui représente une surface de 158 m².

Le SDIS disposera de 3 portails privatifs afin de permettre le stationnement de 4 véhicules.

D- Date de prise d'effet et durée du contrat :

Le contrat prend effet le 1^{er} mai 2017 pour une durée de 11 mois, toutefois il pourra être prolongé, par voie d'avenant, en accord avec le bailleur, si le délai des travaux d'agrandissement du CIS s'avérait insuffisant.

E- Conditions financières :

Le montant du loyer mensuel TTC est de 140 euros, il ne prévoit pas de révisions.

Les charges relatives aux consommations d'eau et d'électricité sont comprises dans le loyer.

En aucun cas, le SDIS ne se substituera au propriétaire pour les réparations des portails (en utilisation normale).

F- Garantie :

Il n'est pas prévu de dépôt de garantie.

G- Honoraires :

Le contrat est établi sans frais annexes ni honoraires.

H- Etat des lieux :

Un état des lieux sera établi contradictoirement entre les parties à l'entrée et au départ du locataire.

I- Assurances

Le bailleur devra souscrire un contrat spécifique auprès de son assurance afin de prendre en compte tous les risques liés à cette location et notamment vis-à-vis de l'incendie.

Le locataire fera également une déclaration auprès de son assurance pour tous les risques qui pourraient intervenir durant son occupation.

Fait en 2 exemplaires le

Le bailleur La Copropriété LAURENDON représentée par	Le locataire Le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire Représenté par son Président,
.....	Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017
Publication : 30/03/2017



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



REUNION DU 23 MARS 2017

DECISION

Numéro 17 - 06 - 035

Décision 8 : La convention de partenariat avec la Protection judiciaire de la jeunesse de la Loire (PJJ 42) pour l'accueil d'adolescents dans le cadre de mesures de réparation pénale.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 13 mars 2017 s'est réuni le 23 mars 2017 à partir de 11 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Claude Liogier (membre du bureau).

Exposé du rapport effectué par le Président :

I – Contexte :

La Protection judiciaire de la jeunesse de la Loire, sous l'égide du Ministère de la justice, a pour mission de mettre en œuvre les décisions de justice concernant les mineurs et les jeunes majeurs. C'est dans ce cadre que cette entité a sollicité le SDIS afin de créer un partenariat destiné à offrir aux adolescents ayant commis des infractions la possibilité via une action éducative de réaliser une activité de réparation au bénéfice de la victime ou de la collectivité.

Ainsi, la présente convention a pour objet de permettre l'accueil d'adolescents à partir de 14 ans dans le cadre de la mise en œuvre de réparations pénales, ordonnées par le Procureur de la République ou les juridictions pour enfants.

La réparation pénale est une mesure éducative prononcée à l'égard d'un mineur; auteur d'une infraction pénale, auquel il est proposé de réaliser une activité d'aide ou de réparation lui permettant d'entamer un processus de responsabilisation afin de l'aider à comprendre la portée de son acte et ses conséquences.

II – Modalités de mise en œuvre :

L'intervention du SDIS aurait pour objectif de :

- Sensibiliser les jeunes autour de leurs passages à l'acte et de leurs conséquences,
- Faire connaître les dangers liés au feu, aux délits routiers,
- Mieux appréhender le métier de sapeurs-pompiers et les risques,
- Valoriser les adolescents en leur permettant d'approcher un domaine qu'ils ne connaissent pas.

Un éducateur se chargerait de l'ensemble des démarches relatives au contrat de partenariat et notamment des relations avec les parents du mineur concerné et assurerait également le suivi de l'action au sein du SDIS.

La présente convention serait conclue à titre gratuit et pourrait entrer en vigueur à compter du 1^{er} avril et ce pour une durée de 5 ans puis pourrait être expressément renouvelée.

Vu le rapport présenté par le Président, le Bureau prend la décision suivante :

Article unique :

Le Bureau du Conseil d'administration autorise le Président à signer le projet de convention de partenariat avec la Protection judiciaire de la jeunesse de la Loire et destiné à permettre l'accueil de jeunes dans le cadre de mesures de réparation.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017





DIRECTION TERRITORIALE
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
DE LA LOIRE

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

La Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Loire, (PJJ 42)

domiciliée 3 rue Max Dormoy – 42000 SAINT-ÉTIENNE.

représentée par Madame BUREL, directrice territoriale

d'une part

et

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire (SDIS 42),

8, rue du Chanoine Ploton – BP 541 – 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

représenté par Monsieur Bernard PHILIBERT

Agissant en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de l'Établissement Public

d'autre part;

PREAMBULE

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire est chargé d'assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement ; la prévention, la protection et la lutte contre les incendies ; la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours.

La Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Loire, administration du Ministère de la Justice à vocation éducative, a pour mission de mettre en œuvre les décisions de justice concernant les mineurs et les jeunes majeurs.

Le STEMO de Saint-Étienne comprend deux unités (UEMO Saint-Étienne Jacquard sectorisée sur l'agglomération stéphanoise, UEMO Saint-Étienne Bergson sectorisée sur l'Ondaine, la Plaine et le Gier) et est composé d'équipes éducatives chargées d'accompagner les jeunes dans le cadre de mesures éducatives, de mesures alternatives aux poursuites, de mesures de probation et de peines.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet l'accueil d'adolescents à partir de 14 ans à la demande du STEMO de Saint-Étienne dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de réparation pénale, ordonnées par le Procureur de la République et/ou les juridictions pour enfants.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DE LA MESURE DE REPARATION

La réparation pénale est une mesure éducative prononcée à l'égard d'un mineur, auteur d'une infraction pénale, auquel il est proposé de réaliser une activité d'aide ou de réparation au bénéfice de la victime ou dans l'intérêt de la collectivité. Cette activité n'est possible que si le mineur est d'accord pour la réaliser et s'engage personnellement dans sa mise en œuvre.

La mesure de réparation permet de :

- favoriser un processus de responsabilisation qui reconnaît le mineur comme sujet de droit répondant de ses actes,
- aider le mineur à comprendre la portée de son acte et lui faire prendre conscience de l'existence d'une loi pénale, de son contenu et des conséquences de sa transgression pour lui-même, pour la victime et pour la société toute entière,
- prendre en compte la victime et réparer le préjudice commis,
- donner au mineur l'occasion de se réinscrire positivement dans le corps social en mobilisant ses potentialités,
- permettre au mineur de s'engager dans un processus de restauration de l'estime de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20170323-17-06-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017



ARTICLE 3 : ORGANISATION ET PROCEDURE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2017

Publication : 30/03/2017

L'intervention du SDIS a pour objectif de :

- sensibiliser les jeunes autour de leurs passages à l'acte et de leurs conséquences,
- faire connaître les dangers liés au feu, aux délits routiers,
- mieux appréhender le métier de pompier et ses risques,
- valoriser les adolescents en leur permettant d'approcher un domaine qu'ils ne connaissent pas.



L'éducateur qui a en charge la conduite de cette mesure prendra attache avec le SDIS afin de mettre en place l'action :

- A l'issue du premier entretien qui se déroule au sein de l'UEMO, l'éducateur présente le SDIS et le contenu de l'action au mineur et à ses civilement responsables. Il prend attache avec le SDIS pour définir une date de rencontre.

- Elle pourra se réaliser en individuel ou en petit collectif. Dans ce dernier cas, un éducateur sera présent pour encadrer l'activité au côté du SDIS.

- A l'issue de la mesure, l'éducateur référent prend contact avec le SDIS pour échanger autour du déroulement, de l'investissement du mineur et réaliser un bilan de l'activité.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DU PARTENARIAT

Le STEMO est garant de la mise en œuvre de la mesure de réparation. Celle-ci devra systématiquement s'opérer dans un échange réciproque et permanent d'informations sur le déroulement des interventions par les deux parties.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITES – DOMMAGES

Le STEMO de Saint-Etienne prendra toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sociabilité des mineurs qui s'engagent dans les mesures de réparation avec le SDIS de la LOIRE. L'unité devra s'assurer que le mineur est couvert par une responsabilité civile couvrant d'éventuels dommages causés aux tiers.

En tout état de cause, la Direction Territoriale de la LOIRE garantit le SDIS de la Loire contre toute action qui pourrait être intentée contre lui par des tiers du fait de l'exécution de la présente convention sauf dans le cas où cette action résulterait d'une faute lourde du SDIS de la Loire.

ARTICLE 6 – CLAUSE DE RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée à tout moment et de plein droit en cas de non-respect des dispositions visées ci-dessus.

Les parties pourront également procéder à une résiliation anticipée sous réserve d'accord amiable sauf dénonciation par une des parties trois mois avant la date d'échéance.

En cas de circonstances exceptionnelles qui ne permettent plus au SDIS de la LOIRE d'assurer la prestation, la présente convention prendrait fin de plein droit.

Quelles que soient les causes de résiliation susvisées, les parties ne pourront pas se prévaloir d'aucune indemnité possible.

ARTICLE 7 – PRIX

La prestation telle que définie à l'article 1 de la présente convention est consentie à titre gratuit par le SDIS de la LOIRE.

ARTICLE 8 – PRISE D'EFFET – DUREE

La présente convention entre en vigueur à compter de sa notification aux parties pour une période de cinq ans renouvelables expressément.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Saint-Étienne, le

La Directrice Territoriale
de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
de la Loire

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Loire

Danièle BUREL

Bernard PHILIBERT